



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le 30 mars à 14H00, le Comité social territorial s'est réuni au **Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan**, sous la présidence de **Monsieur Gérard MOREAU**, Maire de SABRES.

Monsieur Gérard MOREAU procède à l'appel,

Assistaient à la réunion

- En qualité de représentants des élus :

. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Fabienne LABY-FAUTHOUX,	Maire de POYANNE
. Jean-Marc LARRE,	Maire de BIAUDOS
. Didier PAULIAT,	Maire de SAINTE-FOY
. Patricia CASSAGNE,	Maire de LUE

- En qualité de représentants du personnel :

. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)
. Delphine DUMEAU,	Mairie de ROQUEFORT (UNSA)
. Marie-Dominique DAULAN,	CIAS CLN CASTETS (CFDT)
. Jérôme DEYRIS,	Mairie de LABOUHEYRE (CGT)
. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)

- Etaients absents ou excusés :

. Alain GAUBE,	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE
. Hélène COUSSEAU,	Maire de LEPERON
. Christine FOURNADET,	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. Sandrine LIORET,	CC CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. Laurence LADOUSSE,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Sandrine CASINI,	Mairie de HAUT-MAUCO (CFDT)
. Loup RITTER,	SM COTE SUD TYROSSE (CFDT)
. Alexandra LAZARTIGUES,	Mairie de GABARRET (SUD)
. Fabien BARRIERE,	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)

. Yvan SAVARY,
 . Fadela BOUALI,
 . Corine LEVY,

Directeur des services, Centre de gestion
 Service comité social territorial, Centre de gestion
 Service comité social territorial, Centre de gestion

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Marie-Dominique DAULAN est candidate pour cette tâche.

DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

II - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 12 JANVIER, DU 2 FEVRIER, ET DU 2 MARS 2026

<u>PV de la séance du 12 janvier 2026</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
<u>PV de la séance du 2 février 2026</u>	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
<u>PV de la séance du 2 mars 2026</u>		

III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

<u>Commune de Messanges</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION 5
		Avis rendu		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

CHARTRE INFORMATIQUE

<u>Commune de Pouillon</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

ORGANIGRAMME

<u>Petr Landes Nature</u> <u>Côte d'Argent -</u> <u>Mimizan</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de</u> <u>Peyrehorade</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

SUPPRESSION DE POSTE

<u>Commune de</u> <u>Messanges</u> 1 poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (24/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de</u> <u>Pomarez</u> 1 poste d'adjoint technique (24/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Sainte-</u> <u>Eulalie-en-Born</u> 1 poste d'adjoint d'animation (12,50/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Moliets-et-Maa</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 5	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

TEMPS PARTIEL

<u>Commune de Mimbaste</u> <u>(2ème examen)</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 5	ABSTENTION
		Avis défavorable à l'unanimité		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

IV – LIGNES DIRECTRICES DE GESTIONS

<u>Commune de Bougue</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 3	ABSTENTION 2
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

<u>Sivu de Bourdalat - Hontanx</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 3	ABSTENTION 2
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

V – ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERES DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET D'ACTION SOCIALE AINSI QU' AUX AIDES A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

HEURES SUPPLEMENTAIRES – COMPLEMENATIRES

<u>Commune de Vielle-Soubiran</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			5	
	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		3		2
	<i>Avis favorable</i>			

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Dossiers soumis :

- Commune de Gousse - Santé

Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	3	2	
<i>Avis favorable</i>			
Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	5		
<i>Avis favorable à l'unanimité</i>			

- Commune de Sarraziet – Prévoyance – Santé

Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		5	
<i>Avis défavorable unanime</i>			
Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	4		1
<i>Avis favorable</i>			

Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 2	ABSTENTION
	Avis favorable		
Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
	Avis favorable unanime		

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.

Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité social territorial.

Dossiers soumis

1^{er} PASSAGE RIFSEEP : (délibérations initiales)

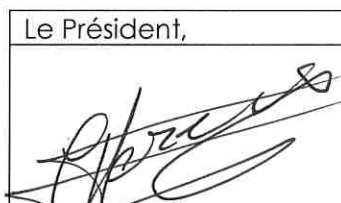
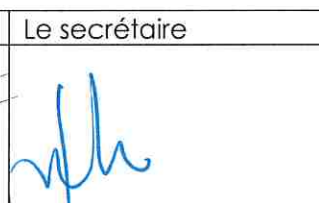
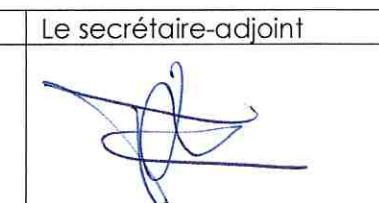
- Syndicat d'Armagnac – Betbezer d'Armagnac
- Commune de Bordères-et-Lamensans
- Commune de Hontanx
- Commune de Mauvezin d'Armagnac
- Commune de Vielle Saint-Girons

Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 5	ABSTENTION
	Avis défavorable unanime		
Collège des représentants des collectivités :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION
	Avis favorable unanime		

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à :
14h30

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
 Gérard MOREAU (Maire de SABRES)	 Jean-Marc LARRE (Maire de BIAUDOS)	 Marie-Dominique DAULAN (CFDT)